Envoyé en préfecture le 28/11/2025
Reçu en préfecture le 28/11/2025
Publié le
ID : 035-213503147-20251125-2025_41-DE

COMMUNE DE SAINT SULIAC

DEPARTEMENT D'ILLE ET VILAINE
ARRONDISSEMENT DE SAINT MALO

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres en exercice : 15 - Présents : 11 - Votants : 12
Date de convocation : 19/11/2025
L'an deux mil-vingt-cinq, le vingt-cinq novembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Saint-Suliac, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur Pascal BIANCO, Maire.

Présents : M. BIANCO Pascal, Mme ALLAIN Laurence, M. Remy BOUVET, M. BRIAND Jean- Pierre, M. PERDRIEL Erik, Mme FIQUET Isabelle, Mme COUTURIER Michèle, Mme BORDIER Colette, Mme BERGER Mathilde, M. POIRIER Christophe, M LEIGNEL Jean- Guy

Absents excusés M. TAVET Alain, M. SALMON Julien, Mme BOURGES-HELIE Magali, M. LEFEUVRE Aymeric a donné pouvoir à BIANCO Pascal.
Secrétaire : M. POIRIER Christophe

DELIBERATION N°2025-41

OBJET : Acquisition des parcelles AF 86p, 87p, 428p

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal :

- de se prononcer pour l'acquisition des parcelles appartenant à l'indivision Bily, Coquoin, Berthelot ,
AF 86p d'une contenance 23 centiares, située rue des Guettes
AF 87p d'une contenance de 1 centiare, située chemin du Tram
428p, d'une contenance 25 centiares située chemin du Tram
à la somme ***de 1€euro*** TTC net vendeur,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Approuve l'acquisition de ces parcelles pour un montant de 1€ euros net vendeur
- Autorise le Maire à accomplir toutes démarches nécessaires.
- Dit que les frais d'actes seront à la charge de la commune
- Dit que les crédits nécessaires seront prélevés sur la section d'investissement du budget commune

Le registre dûment signé,
Pour extrait conforme,
Le Maire,

Pascal BIANCO

MAIRIE DE SAINT-SULIAC (ILLE-&-VILAINE)